

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE Billetterie Soirée de Gala des Amis de l'Opéra Royal Dimanche 29 septembre 2024, Château de Versailles

Le Dîner de Gala de l'ADOR est un événement payant. Il a pour objectif de récolter des fonds au bénéfice de l'Association des Amis de l'Opéra Royal.

L'édition 2024 du Gala de l'ADOR se tiendra le dimanche 29 septembre 2024 au Château de Versailles.

Les fonds recueillis seront intégralement investis dans des projets artistiques développés par des ensembles et artistes accueillis dans le cadre de la saison musicale de l'Opéra Royal :

- des productions d'opéra ambitieuses qui contribuent à faire de l'Opéra Royal une des grandes scènes musicales internationales.
- ou des projets artistiques d'excellence qui font éclore une nouvelle génération d'artistes baroques.

Le Gala des Amis de l'Opéra Royal s'adresse à tous, aux particuliers comme aux entreprises, membres de l'ADOR ou non.

La réservation est obligatoire. Elle s'effectue par internat via :

- via le site internet www.chateauversailles-spectacles.fr
- par email à l'adresse amisoperaroyal@gmail.com
- par téléphone au 01.30.83.70.92
- par courrier en retournant le bulletin de réservation à ADOR, Grille du Dragon Pavillon des Roulettes, 78000 Versailles.

Le bulletin de participation doit être complété. L'inscription sera effective à réception du bulletin et du règlement par chèque, virement bancaire ou carte bancaire. Un reçu fiscal sera établi et adressé par voie postale à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation après l'événement. Les frais de bouche ne peuvent faire l'objet d'une réduction d'impôts. Par conséquent, le reçu fiscal mentionnera le versement d'un don du montant de la réservation, déduction faite de 250€ par personne.

L'ADOR ne peut être tenue pour responsable :

- en cas d'annulation ou de report de la manifestation, indépendamment de la volonté de l'ADOR
- en cas d'impossibilité du détenteur du billet à se rendre à l'événement à la date indiquée.

En cas de force majeure entraînant l'annulation de l'événement, les billets sont remboursables intégralement 8 jours avant l'événement, déduction faite des frais de bouche déjà engagés par l'ADOR au moment de l'annulation.

Les billets pour le Gala ne peuvent être revendus mais peuvent être transférés à un tiers. L'ADOR se réserve le droit de modifier, en cas de nécessité, le programme et/ou le déroulement annoncé de la soirée.

Smoking & Robe du soir exigés.